

16.08.2006 – 15:35 Uhr

AEAI: Inondations de l'été 2005 - un an après

Berne (ots) -

Les Etablissements cantonaux d'assurance et l'Union intercantonale de réassurance font le bilan.

Une année déjà s'est écoulée depuis les graves intempéries d'août 2005. Les Etablissements cantonaux d'assurance mettent à profit les enseignements tirés de cet événement centennal pour améliorer la prévention des dommages. Ils mettent l'accent sur des mesures aptes à limiter les dommages en cas de catastrophe naturelle imminente. Ces mesures préventives doivent être réalisées rapidement, de manière à ce que les propriétaires immobiliers et les locataires puissent continuer de profiter des primes avantageuses et des franchises basses offertes par les Etablissements cantonaux d'assurance.

Inondations d'août 2005

Après les événements de 1999 dus à la grêle, à la neige et à la tempête, les inondations du 21 au 24 août 2005 se situent au deuxième rang des dommages qu'ont dû assumer jusqu'ici les Etablissements cantonaux d'assurance (ECA). Des images de gens contraints à quitter leur logis, de maisons détruites ainsi que de routes coupées sont restées gravées dans notre mémoire. De nombreux bâtiments d'habitation et maintes entreprises artisanales ont été détruits ou endommagés par l'eau et par les matériaux charriés. Entre temps, ces énormes dommages ont en majeure partie été liquidés de manière non bureaucratique et efficace par les Etablissements cantonaux d'assurance concernés (ECA de Berne, Lucerne et Nidwald). Globalement, les ECA ont indemnisé plus de 660 millions de francs de dommages à la suite des inondations de 2005. Le système solidaire "assurer et prévenir" des Etablissements cantonaux d'assurance a ainsi fait ses preuves pour la seconde fois depuis 1999. Les ECA ont eu à régler plus de 15'000 cas de dommages d'un montant moyen supérieur à 40'000 francs. Se pose à présent la question de savoir quels enseignements nous avons tirés de cette catastrophe et quelles mesures nous avons prises en vue de minimiser les dommages lors de nouveaux événements.

Publication de la recommandation "Protection des objets contre les dangers naturels gravitationnels": une mesure centrale pour prévenir les dommages

Les Etablissements cantonaux d'assurance ont publié cette année une recommandation visant à prévenir les dommages éléments naturels immobiliers. Cet ouvrage doit servir d'auxiliaire aux architectes, aux ingénieurs et aux maîtres d'ouvrage lors de la planification de mesures de protection pour les bâtiments. Il fournit des renseignements pratiques en vue d'une protection efficace contre les crues, les glissements de terrain, les laves torrentielles, les chutes de pierres et les avalanches. Il tient compte des nouvelles normes SIA relatives aux structures porteuses ainsi que de l'état actuel de la technique.

Les solutions ébauchées permettent de réduire considérablement les risques pour les personnes et les biens - et ceci à un coût raisonnable. De légères adaptations suffisent souvent à protéger les nouvelles constructions ou les bâtiments existants de manière à la fois efficace et avantageuse.

Cartographie des dangers: les cantons agissent

En vertu des lois fédérales de 1991 sur les forêts et l'aménagement des cours d'eau, les cantons sont tenus d'établir des cartes des dangers, qui mettent en évidence les espaces urbains menacés par des inondations, des avalanches, des glissements de terrain ou des éboulements. Dans le cadre de la prévention, ces cartes servent avant tout à situer les zones dangereuses, à définir les conditions de construction et à planifier l'intervention des services de défense. Les travaux sont déjà bien avancés, surtout pour les régions particulièrement exposées. Les cantons vont tout mettre en oeuvre ces prochaines années afin d'atteindre le but fixé: achever cette cartographie d'ici l'année 2011.

"Alarme-Météo": un nouveau produit de sécurité des Etablissements cantonaux d'assurance

Proposé par SF METEO et les Etablissements cantonaux d'assurance, "Alarme-Météo" est un service d'alerte par SMS, qui signale de manière ciblée les intempéries imminentes. Le fait d'être informés à temps d'un risque d'orage ou de tempête dans leur région permet aux propriétaires et aux locataires d'éviter bien des dégâts. Alarme-Météo peut être activé en envoyant un sms START MA avec la Case Postale au numéro 4666.

Les catastrophes naturelles ne peuvent pas toujours être évitées, mais les nouveaux instruments à disposition permettent de réduire considérablement les dommages et, par conséquent, de maintenir des primes avantageuses.

Informations complémentaires sur "Alarme-Météo":

Comment fonctionne "Alarme-Météo" ?

"Alarme-Météo" est un service par SMS très individualisé. La Suisse est répartie en 40 zones météorologiques, de manière à ce que chacun puisse choisir les régions qui l'intéressent. Les types d'intempéries peuvent être abonnés en bloc ou individuellement (par exemple seulement précipitations intenses ou tempêtes). Les messages peuvent aussi être transmis par fax ou par courriel.

Que coûte "Alarme-Météo" ?

Les informations sont envoyées aux abonnés par SF METEO. Grâce au soutien financier apporté par les ECA, un message par SMS ne coûte que 40 centimes. Les actualisations d'une information sont gratuites (par exemple lorsqu'il faut reconsidérer la durée prévue d'une intempérie). Lors de conditions météorologiques usuelles, les coûts annuels globaux ne devraient guère excéder 5 à 10 francs.

Qui est derrière "Alarme-Météo" ?

Le fonctionnement d'"Alarme-Météo" est assuré par les Etablissements cantonaux d'assurance, par La Mobilière Suisse et par la Télévision suisse alémanique. Ces organismes de droit public sont les garants d'une administration sérieuse. Le responsable d'"Alarme-Météo" est Thomas Bucheli de SF METEO.

Note aux rédactions:

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) a été fondée en 1910 par les Etablissements cantonaux d'assurance, qui se sont ainsi dotés de leur propre réassureur. Elle exerce une activité d'intérêt public exclusivement pour les ECA.

La recommandation de protection des objets est disponible sous www.irv.ch, rubrique "commandes" ; elle est gratuite pour les journalistes. L'abonnement pour le service d'alerte par SMS peut être obtenu sous www.alarmemeteo.ch.

Contact:

UIR / AEAI

service de presse

M. Rolf Meier

Tél. +41/31/320'22'82

courriel: meier@vkf.ch.

Abonnements à "Alarme-Météo" sous www.alarmemeteo.ch.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100514426> abgerufen werden.